

PRIMER CONGRESO DE LAS NACIONES UNIDAS EN MATERIA  
DE PREVENCION DEL DELITO Y TRATAMIENTO DEL DELINCUENTE  
GINEBRA, 1955

P E R S O N A L

SELECCION Y FORMACION DEL PERSONAL PENITENCIARIO  
EN ARGENTINA

por Roberto Pettinato,  
Director General de Institutos Penales  
de la Nación, Buenos Aires



NACIONES UNIDAS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.  
A French summary of article is attached.

## I. PARTIE DESCRIPTIVE

La République argentine dispose d'un corps d'agents pénitentiaires qui a été créé aux termes du Statut de l'Administration pénitentiaire nationale (décret du pouvoir exécutif national no 11.561, en date du 23 avril 1948), qui détermine les droits et les devoirs des agents, les conditions de recrutement, d'avancement et de titularisation, ainsi que l'organisation de la carrière professionnelle.

Il existe en outre d'autres dispositions législatives comme la Loi sur les retraites et les pensions de l'Administration pénitentiaire no 13.018, en date du 26 septembre 1947, qui institue un régime privilégié d'assurances sociales.

Le Corps pénitentiaire relève de la Direction nationale des institutions pénales du Ministère de l'Intérieur et de la Justice.

Il se divise en trois catégories de fonctionnaires:

1) Le Corps général, qui se compose du personnel chargé des fonctions pénitentiaires d'ordre technique ou administratif, personnel qui comprend deux échelons: l'échelon supérieur (directeurs, administrateurs, chefs de service, agents) et l'échelon inférieur (inspecteurs, surveillants, gardiens);

2) Le Corps spécialisé (professions libérales): médecins, avocats, personnel enseignant, travailleurs sociaux, etc.;

3) Les services auxiliaires: travailleurs manuels, chauffeurs, commis.

L'école pénitentiaire nationale, créée en 1947, donne un enseignement préparatoire à l'entrée dans l'administration, des cours de formation et de perfectionnement en cours d'emploi pour le personnel de la première catégorie et des cours de spécialisation pour le personnel de la deuxième catégorie. Son programme comprend l'enseignement théorique et pratique des questions relevant du domaine pénitentiaire et des disciplines apparentées. Le personnel enseignant se compose de préférence de fonctionnaires de l'échelon supérieur des première et deuxième catégories, qui ont une expérience et une compétence reconnues dans leur discipline respective.

## II. PARTIE ANALYTIQUE

Ce mode d'organisation, de sélection et de formation du personnel pénitentiaire a permis d'instituer une véritable carrière pénitentiaire et d'accroître de façon sensible l'efficacité de l'administration pénitentiaire.

On peut considérer que les résultats pratiques sont hautement satisfaisants.

En ce qui concerne l'organisation intérieure des établissements, on a constaté un progrès très net vers la solution du problème de la coordination des diverses fonctions, une plus grande efficacité des services, une organisation et un rendement meilleurs du travail en commun.

En ce qui concerne la réadaptation des détenus, tous les moyens employés par l'administration pénitentiaire pour accomplir sa mission rééducative - apprentissage, formation professionnelle, éducation intellectuelle, morale et physique, assistance spirituelle - de même que les mesures de réforme pénitentiaires, ont trouvé dans ce mode d'organisation, de sélection et de formation, un des facteurs déterminants de leur succès.

En ce qui concerne l'organisation du corps d'agents et de la carrière pénitentiaires, les progrès concrets auxquels on est arrivé sont les suivants: hiérarchisation de l'administration, disparition du discrédit social attaché à la profession, influence favorable sur l'opinion publique.

Ces progrès se sont traduits pour les agents pénitentiaires par des traitements équitables, un régime privilégié en matière de prévoyance sociale, des institutions efficaces de sécurité et d'assistance sociales. En outre, ces fonctionnaires ont des possibilités accrues sur le plan professionnel et culturel; leurs perspectives de progrès sont plus grandes; leur enthousiasme et leurs aspirations sont encouragés, et les résultats sont naturellement meilleurs, tant pour les agents pris individuellement que pour l'ensemble de l'administration.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at [cjsmithphd@comcast.net](mailto:cjsmithphd@comcast.net) or Emil Wandzilak at [emil.wandzilak@unodc.org](mailto:emil.wandzilak@unodc.org).